

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie des Petits Pêcheurs Inc.		Date d'inspection Le 09 octobre 2026	
Nom de l'établissement La garderie des Petits Pêcheurs 4		Numéro de permis 2024082	
Adresse 5654 Rte15 Road Shemogue NB E4N 2P5		Numéro de téléphone (506) 533-0040	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 30	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Celina Boudreau Chiasson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La mentore en assurance de la qualité est sur les lieux pour effectuer une inspection de surveillance.

La mentore en assurance de la qualité est présente en avant-midi durant les jeux libres à l'intérieur, la collation et la période de transition vers les jeux extérieurs.

Les éléments suivants ont été vérifiés :

- le ratio et le nombre maximal d'enfants
- affiché dans un endroit bien en vue dans l'établissement
- les dossiers des membres du personnel
- les dossiers administratifs tenus sur les lieux
- les activités quotidiennes
- la routine quotidienne
- le lieu d'exploitation
- la sécurité

Une discussion a lieu avec un membre du personnel concernant les documents devant être mis à jour ou renouvelés prochainement dans les dossiers du personnel.

Durant la visite, le ratio est respecté.

original signé par
Celina Boudreau Chiasson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 13 octobre 2026

Date

original signé par
Sophie Walton

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 octobre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"